# L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL ET DE LA PREMIERE MUNICIPALITE—NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 16 MAI 1849.

Imprimé et publié par
MAGNE & WEISSE.
No. 83, rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 16 MAI 1849.


AVIS.
☞ PERSONNE n'est autorisé à recevoir ou ac[illegible] compte, pour les propriétaires de l'A[beille], excepté M. E. Duverger, notre teneur de livres, et MM. E. Morton Quirk et De La Neuville [illegible].
Nouvelle-Orléans, 3 avril 1849.
MAGNE & WEISSE.

## TICKET WHIG.

GOUVERNEUR:
ALEXANDRE DECLOUET

LIEUTENANT-GOUVERNEUR:
DUNCAN F. KENNER.

AUDITEUR DES COMPTES:
LOUIS BORDELON.

CONGRES.
DEUXIEME DISTRICT.
CHARLES M. CONRAD.

## LA CONVENTION REPUBLICAINE.

Nominations.

La grande convention républicaine de la Louisiane s'est réunie lundi dernier à Baton-Rouge pour désigner des candidats aux principales fonctions de l'Etat. Le rapport des secrétaires indiquera le mode de nomination. Quant aux candidats, nous arborons leurs noms au haut de notre première colonne et nous les y laisserons jusqu'au lendemain de la victoire.

On pensait généralement que M. Sparrow serait [illegible] de la candidature gubernatoriale. Les suffrages d'un grand nombre de délégués lui étaient d'avance acquis; mais une heure ou deux avant la réunion de la Convention le bruit s'est répandu que M. Sparrow ne se laisserait pas porter candidat. En effet, la Convention s'étant organisée, un délégué de Concordia a présenté une lettre de M. Sparrow, dans laquelle ce dernier expose les raisons qui l'empêchent de laisser porter son nom devant la Convention. Ces raisons sont personnelles au planteur de Concordia et ne peuvent qu'accroître l'estime dont il jouit dans l'Etat. On sera peut-être étonné que M. Sparrow ait attendu si tard pour faire connaître ses intentions, mais il avait jusqu'au dernier moment l'espoir de vaincre certains empêchements.

Nous ne savons pas s'il eut été désigné par la Convention, car il n'y a pas eu naturellement de [illegible]. Ses amis, devant se rallier à un autre aspirant, ont demandé et obtenu que la séance fût levée afin que les délégations pussent délibérer librement entre elles.

Les membres ayant été rappelés peu après dans la salle des délibérations, on a proposé la nomination de la candidature M. Alexandre Declouet, ce nom a été accueilli par de flatteuses acclamations et a réuni une immense majorité de suffrages. M. Declouet a été proclamé à l'unanimité candidat au poste de gouverneur.

L'honorable Duncan F. Kenner a été ensuite désigné unanimement candidat à la lieutenance.

Restait la place d'auditeur des comptes publics. Louis Bordelon, qui exerce aujourd'hui ces importantes fonctions à la satisfaction de ses concitoyens, a reçu l'unanimité des suffrages et a été nommé candidat. Son élection ne fait pas l'objet d'un doute.

[illegible] Moore, M. Kenner et plusieurs autres [illegible] ont harangué successivement la Convention [illegible] s'est ajournée au milieu des bravos et des hourras. Chacun sentait [illegible] que les préliminaires d'un triomphe [illegible] avaient eu lieu. La cause républicaine, victorieuse en novembre dernier, le sera [illegible] en novembre prochain.

[illegible] que tout M. Kenner de la [illegible] a prise dans les délibérations de la Convention. En apprenant que M. Sparrow [illegible], il s'est empressé de se mettre lui-même à l'écart et d'engager les délégués à agir pour le plus grand bien du parti. Choisi [illegible] pour les fonctions ingrates de lieutenant-gouverneur, il a promis que tout son zèle et tout son temps seraient désormais consacrés au parti républicain. Il se dispose à parcourir les campagnes [illegible] de sa personne, il encouragera ses amis [illegible] ses adversaires, car c'est un rude jouteur, et, après notre victoire de novembre, il pourra sans présomption revendiquer une bonne [illegible].

La désignation de M. Declouet est l'une des plus heureuses qui put faire. M. Declouet est connu dans tout le nord et dans l'ouest de la Louisiane, et les souvenirs qu'il a laissés dans le [illegible] de l'Etat en serviront au jour de l'élection. Il réside dans la paroisse St-Martin. C'est un homme jeune encore, qui appartient par sa famille à l'ancienne population, qui parle avec une égale facilité l'anglais et le français, qui, dans sa première jeunesse, a fait d'excellentes études dans les collèges du Nord, qui jouit d'une réputation irréprochable d'intégrité, et qui se distingue surtout par ce sentiment d'honneur porté jusqu'à l'exaltation qui est un des traits caractéristiques des descendans des premiers colons. M. Declouet a siégé pendant plusieurs années à la législature de l'Etat en qualité de représentant et de sénateur. Il y a donné des preuves nombreuses de son aptitude et de son zèle pour le service public.

M. Declouet est en outre populaire, très populaire. Nous croyons que dans son district [illegible] vote plus considérable que [illegible] donné à Taylor il y a six mois.

[illegible] de M. Duncan F. Kenner [illegible] connaissons pas d'homme plus énergique [illegible] notre candidat à [illegible]. Il est connu et estimé d'une [illegible] l'Etat. Son nom est aussi cher aux habitans du Nord et de l'Ouest [illegible] qu'à ceux du Sud parmi lesquels [illegible]. Son nom vaudra à notre ticket l'appui [illegible] de toute la basse Louisiane.

Quant à M. Louis Bordelon, qui est également [illegible] des whigs et des democrates et qui [illegible] une rigoureuse probité les délicates [illegible] d'auditeur, nous le mettons entièrement [illegible] de cause, car son élection est certaine [illegible] n'y a pas de lutte possible entre son con[illegible].

## CANDIDATS AU CONGRES.

Les délégués du 2e district congressionnel se sont réunis lundi dernier à Baton-Rouge, après la clôture de la grande Convention d'Etat, et ont désigné par un vote presque unanime l'hon. Charles M. Conrad, comme candidat [illegible] représenter au Congrès le 2e district. [illegible] district, M. Richard Stewart a été unanimement choisi comme candidat. Il n'y a pas encore eu de choix pour le 1er et le [illegible].

A une réunion des délégués du 1er district congressionnel, tenue à Baton-Rouge lundi le 14 mai, M. Sever a été appelé au fauteuil et M. E. Salomon a été nommé secrétaire.

Après quelques instans de délibération, les délégués voyant qu'une partie du district n'était pas représentée, ont résolu de lever la séance pour se réunir de nouveau samedi le 19 courant, à la Bourse St-Louis de la Nlle-Orléans, dans le but de désigner un candidat au Congrès.

J. E. SEVER, Président.
E. SALOMON, Secrétaire.

## LETTRE DE M. SPARROW.

Voici la lettre dans laquelle M. Sparrow annonce qu'il ne peut pas se laisser porter candidat devant la Convention:

Paroisse de Concordia,
11 mai 1849.

A MM. George C. McWhorter, Thomas Curry, [illegible], Hardy W. Bryan, &c.

Messieurs,

J'ai reçu depuis quelques semaines de plusieurs paroisses de cet Etat le compte-rendu d'assemblées publiques dans lesquelles on se prononçait en faveur de ma candidature aux fonctions de gouverneur et l'on émettait le vœux que j'en fusse investi par la Convention où vous allez siéger. Je suis reconnaissant de cette nouvelle marque de bienveillance que veulent bien me donner mes concitoyens, mais je me vois à regret forcé de rester pour le moment en dehors de la vie publique. J'ai toujours différé de prendre une résolution définitive, pensant qu'il me serait peut-être possible de me rendre aux vœux de mes amis, mais j'avais fait part à plusieurs d'entre eux de mes appréhensions. Des engagemens que j'ai contractés me défendent d'accepter une candidature qui me forcerait d'abandonner ma profession et m'empêcherait de donner mes soins à mes affaires particulières.

[illegible]-moi, messieurs, de remercier sincèrement par votre entremise, ceux de mes concitoyens qui ont exprimé le désir que je fusse appelé à la première magistrature de l'Etat. Quant aux habitans de Concordia que vous représentez directement et qui m'ont témoigné tant de bienveillance depuis ma plus tendre jeunesse, cette nouvelle preuve de leur estime me remplit de reconnaissance.

Bien que je ne puisse pas agir en qualité de chef dans la campagne qui va s'ouvrir, je suis prêt à combattre dans les rangs et à concourir au triomphe des principes et des hommes qui ont porté au pouvoir le patriote qui administre en ce moment l'Union-Américaine.

Je suis, messieurs, &c.,
EDWARD SPARROW.

Théatre d'Orléans. — Depuis la clôture de la saison théâtrale, deux bénéfices extraordinaires ont eu lieu; le troisième et dernier, destiné à M. Bernard, est fixé à demain soir.

M. Bernard, qui remplit depuis nombre d'années les fonctions de premier régisseur de la scène, se retire du théâtre dont il est un des doyens. Il y a plus d'un demi-siècle que notre excellent régisseur gouverne ce monde à part qui se meut derrière la rampe. Les habitués seront tous présens à son bénéfice de retraite.

## Chronique Locale.

La crevasse. — Nous apprenons que la crevasse de l'habitation Sauvé est toujours dans le même état. On entretient encore l'espoir de la boucher, mais les travailleurs paraissent commencer à se décourager. Les travaux conduits avec activité pendant le jour sont détruits la nuit faute de bras, les ouvriers refusant de travailler après le coucher du soleil.

L'inondation—Les eaux ont continué à s'élever pendant la journée d'hier. La plus grande partie de la 1re Municipalité au dessous de la rue des Marais, est inondée et l'eau s'étend dans la 2me jusque vers la rue du Cirque, et sur la rue du Canal jusqu'après la rue des Remparts. Les malheureux qui habitent la partie inondée de la ville ont beaucoup à souffrir, et les personnes possédant quelque aisance s'empressent d'abandonner les quartiers navigables pour la terre ferme.

L'Hôpital de Charité des Pompiers et le cimetière catholique sont dans l'eau, mais nous avons appris que M. Bier vient de s'engager à construire une levée de cinq pieds pour protéger ces lieux contre le terrible élément.

Le faubourg Tremé est couvert par la levée établie sur l'autre côté du canal Carondelet, et il faudrait que l'eau s'élevât de deux pieds de plus pour s'étendre sur ce faubourg.

MM. D'Hemécourt et Communy sont à faire construire une levée sur les derrières de la 3me Municipalité pour protéger cette partie de la ville contre l'inondation. Malheureusement le temps est peu favorable aux travaux entrepris, la terre delayée par les pluies torrentielles n'offre pas de resistance, et l'eau qui tombe ne trouvant pas d'écoulement, s'accumule dans les rues basses. Si cet état de choses continue encore quelques temps, nous verrons certainement une industrie nouvelle s'établir et des lignes régulières de paquebots remplacer dans nos rues les omnibus et les cabriolets.

Noyé en ville. — Un jeune Allemand, nommé Hauffman, s'est noyé lundi soir, à l'encoignure des rues Derbigny et Bienville. Il paraît que le pauvre malheureux revenait de vendre en ville des œufs et des volailles et qu'en retournant à son logis à travers le district inondé, le pied lui aura glissé et qu'il se sera noyé. Son corps a été trouvé hier matin.

Un autre meurtre—Lundi, vers quatre heures du soir, un nommé Juan Batista Swarez a été poignardé dans la rue St Philippe, entre les rues Condé et Levée. Il fut immédiatement transporté à l'hôpital, où il est mort hier matin des suites de ses blessures. Un affidavit a été fait hier pardevant le recorder Genois, contre un nommé Juan Romero, qui est accusé de ce meurtre. Depuis, Romero a été arrêté et attend en prison l'examen de son affaire.

M. Valery Duplessis a fait un affidavit par devant le recorder Genois contre une petite négresse agée d'environ 9 ans, appartenant à Mme Ve Avide, qui dit-il, a mis le feu à la maison de cette dame le 4 avril dernier. L'accusée a été envoyée par devant la Première Cour de District.

Le recorder Genois a envoyé hier pardevant la 1re Cour de District Michael Kelly, accusé d'avoir volé deux paires de pantalons à M. F. Peschier.

Le recorder Baldwin a également envoyé devant la même Cour les nommés John Wave et Philip Denges, accusés d'avoir volé une malle d'effets à bord du steamer Geo. Washington.

Grave assaut. — Une personne nommée John Carroll s'est présentée hier matin devant le recorder Genois avec la figure toute ensanglantée. Elle a déclaré qu'elle venait d'être assaillie sans provocation dans la rue Gallatin, par cinq individus. La police s'est immédiatement mise à la recherche des accusés.

☞ Les personnes qui n'ont pas encore visité la crevasse, feront bien de profiter de l'occasion que leur offrira le steamer VANLEER aujourd'hui et demain. Ce bateau partira à 4 heures précises de l'après midi et reviendra le même soir.

Rivière Rouge. — L'*Alexandria Republican* nous apprend que la Rivière Rouge monte rapidement. Tant pis.

Inondation a Alleghany. — Nous ne sommes pas seuls à souffrir de l'inondation. A une petite distance de Pittsburg, l'Alleghany grossi par des pluies torrentielles a franchi ses bords et a envahi la partie basse de la ville d'Alleghany. Les habitans, surpris par le perfide élément, s'embarquaient sur des bateaux par leurs fenêtres de second étage. Une grande quantité de denrées entassées sur les bords de la rivière a été emportée par les eaux.

Poudre Californienne. — Le navire *Sophia Walker* est arrivé le 7 de ce mois de Valparaiso à Boston avec plusieurs boîtes de poudre d'or recueillie dans les placeres de la Californie.

## FEUILLETON.

### REVUE MUSICALE.

PREMIERE REPRESENTATION DU PROPHETE.

"Messieurs, les paroles de l'ouvrage qu'on vient d'avoir l'honneur de représenter devant vous, sont de M. Scribe; la musique est de M. Meyerbeer; les divertissemens sont de M. Mabille, et les décorations de MM. Séchan, Despléchin, Cambon et Thierry."

Voici ce que Ferdinand Prevôt est venu annoncer à minuit moins un quart à un public enthousiasmé d'un chef-d'œuvre musical, étonné par les situations les plus dramatiques, et ébloui par la mise en scène la plus splendide. Peut-être suffirait-il d'ajouter à cette liste des auteurs les noms aimés de Roger, de Levasseur et de Mmes Viardot et Castellan, pour faire l'éloge complet de l'ouvrage et de son exécution, mais je sens que mon devoir de critique m'impose l'obligation d'entrer dans des détails plus étendus, et je me hâte d'aborder l'analyse du sujet.

Au premier acte, nous sommes dans les domaines du comte d'Oberthal. Ses vassaux, dont les habitations, les moulins et les fabriques se groupent au pied du manoir féodal, sont visités par trois apôtres du communisme et de l'anabaptisme, qui parcourent les campagnes pour faire des prosélytes à leur nouvelle doctrine.

Iterum ad salutares undas
Ad nos venite, populi.

Telle est l'antienne dont ils font précéder et suivre leurs prédications. L'offre d'un nouveau baptême ne serait pas assez séduisante pour entraîner les populations; aussi emploient-ils des moyens de séduction plus directs: la corvée et l'impôt seront abolis, les châteaux deviendront la propriété de ceux qui habitent les chaumières, les vassaux deviendront seigneurs. Nous étions opprimés, nous serons oppresseurs. Voilà ce que se disent les paysans en s'empressant autour de ces prédicans. Mais le seigneur paraît, aperçoit les nouveau-venus et reconnaît parmi eux maître Jonas, son ancien sommelier, qui avait commencé à mettre en pratique sa doctrine en s'appropriant le vin de son maître. Le comte Oberthal fait chasser les trois anabaptistes de ses domaines, malgré les sourds murmures des paysans qui n'osent encore se révolter, habitués qu'ils sont à trembler et à courber la tête devant leur seigneur et maître. Mais une nouvelle iniquité va bientôt leur rendre l'énergie, et les pousser à la révolte. Berthe, vassale du comte, est aimée par Jean, qui tient une auberge dans un domaine voisin. Fidès, la mère de Jean, vient pour chercher sa fiancée, et celle-ci ne peut épouser celui qu'elle aime qu'en obtenant la permission de son seigneur. Le comte Oberthal trouve sa vassale trop jolie pour consentir à ce qu'elle appartienne à un autre; non-seulement il refuse son consentement au mariage, mais il fait conduire en prison la fiancée et la mère du prétendu. A ce moment reparaissent les trois anabaptistes; cette fois leur voix trouvera de l'écho dans le cœur indigné des paysans, dont la révolte ne va pas tarder à éclater.

Au deuxième acte, nous sommes à l'auberge de Jean. Jean attend sa mère et sa fiancée. Les trois anabaptistes sont attablés dans l'auberge; ils remarquent avec surprise la ressemblance qui existe entre les traits de l'aubergiste et un portrait du roi David, en grande vénération dans la contrée, et qui passe pour opérer de nombreux miracles. Si Jean pouvait être des leurs, on tirerait grand parti de cette ressemblance; mais, malgré l'exaltation de son caractère et son penchant aux choses mystiques, Jean résiste à leurs instances; il vivra heureux et tranquille au milieu de ses deux amours, Berthe et Fidès, sa femme et sa mère.

Tout à coup un bruit de chevaux et de pas rapides se fait entendre. Berthe s'élance éperdue dans la maison. En peu de mots elle raconte comment, conduite avec Fidès dans un des châteaux du comte, elle a pu échapper à son escorte; mais elle est poursuivie, et il faut la soustraire aux regards de ses ravisseurs. A peine Jean l'a-t-il fait entrer dans une pièce voisine, que les gardes arrivent.—Tu nous caches notre prisonnière, mais nous avons un moyen de nous la faire rendre. Ta mère est en notre pouvoir; si tu ne nous livres Berthe, nous allons l'immoler sous tes yeux. Et Fidès est entraînée devant Jean; la hache est levée sur sa tête; ses yeux suppliants se lèvent vers son fils. L'amour maternel l'emporte, il livre en frémissant de rage celle qu'il aime et reste seul avec sa mère. Mais c'est en vain que celle-ci lui dit qu'il sera béni dans le ciel pour le sacrifice qu'il vient de consommer, [illegible] comte de Jean; c'est celle de la vengeance. Les anabaptistes sont encore là: cette fois c'est lui qui court au-devant d'eux et qui se livre tout entier à leur puissance. Il a suffi qu'ils lui promettent la mort et la ruine du tyran qui a causé tous ses malheurs, pour qu'il réponde à tout pour les suivre, même au dernier baiser de sa mère, qu'il ne reverra jamais, car une des conditions de sa nouvelle position est de rompre avec toute affection terrestre.

Au troisième acte, nous sommes aux portes de Munster. Les anabaptistes ont envahi tout le pays; tous les châteaux ont été pillés et leurs maîtres égorgés; mais, comme toujours, après les grands propriétaires, le tour des petits est venu, et le despotisme des nouveaux maîtres s'étend sur les moindres habitants du pays. Jean n'a été que l'instrument de ceux qui l'ont mis en avant: c'est en son nom qu'ont été commises les cruautés qui l'ont mis en exécration auprès des populations qui gémissent sous le joug qu'elles se sont imposé. Le comte Oberthal tombé dans les mains des chefs anabaptistes, ils le font conduire à la mort; mais Jean le délivre et apprend de lui que Berthe s'est soustraite au déshonneur qui l'attendait, en se précipitant dans les flots. Cependant, les troupes anabaptistes ont été battues dans une rencontre dans laquelle elles se sont engagées malgré l'ordre du prophète, car c'est ainsi que Jean est qualifié par les siens. Il parvient à ranimer le courage de ses troupes, se met à leur tête et va tenter un assaut décisif contre les remparts de Munster, dont le sommet s'éclaire des rayons du soleil naissant.

Au quatrième acte, nous sommes à Munster. La ville a été prise, et Jean va être couronné roi. Une pauvre femme demande l'aumône pour faire dire des messes pour l'âme de son fils. C'est Fidès, la mère de Jean, qu'elle croit mort, et c'est le prophète qu'elle accuse de cette mort, car c'est à lui qu'on attribue tous les crimes et tous les maux qui accablent le pays. Un pèlerin se présente à elle. Ce pèlerin n'est autre que Berthe qu'on a soustraite à la mort qu'elle allait trouver dans les flots. Sa joie de retrouver Fidès n'est pas de longue durée, quand elle apprend de la bouche de celle-ci que son bien-aimé n'existe plus.

Le théâtre change, et représente la cathédrale de Munster, où a lieu le couronnement du roi-prophète. Fidès, agenouillée sur les dalles du temple, entend resonner les chants religieux, et au moment où le chœur fait entendre le *Domine salvum Fac regem prophetam*, et où dans sa prière mentale elle le voue à tous les malheurs sur le ciel et sur la terre, elle lève les yeux, une vision semble lui apparaître, et ce cri du cœur lui échappe malgré elle: Mon fils! je le vois! c'est lui!"—Mais Jean n'est et ne peut être pour les fanatiques qui l'ont proclamé roi-prophète, que le fils de Dieu. Ses complices se pressent autour de lui; il faut qu'il renie sa mère. Des cris de mort s'élèvent de toutes parts contre celle ci. Jean veut la sauver.—Arrêtez! dit-il au peuple, cette femme est en démence; un miracle seul peut la rendre à la raison, et votre prophète va le tenter.—Alors, s'approchant de la pauvre mère, et le regard profondément attaché sur elle: Femme, lui dit-il, regarde moi, je suis le fils de Dieu.... L'un de nous en impose ici! Vois ce peuple qui nous entoure: je découvre ma poitrine: qu'on me frappe à l'instant et c'est moi qui suis l'imposteur... Prononce!.... —Non...., répond la mère en balbutiant, c'est moi qui ai voulu tromper, car je n'ai plus de fils....

Cette admirable situation, éminemment neuve et dramatique, rendue avec une incontestable supériorité de talent par Roger et Mme Viardot, termine le quatrième acte.

Au cinquième, Fidès est en prison, Jean vient la trouver et s'humilie à ses pieds. Elle l'accable d'abord de son mépris; mais, touchée de ses remords, elle finit par lui pardonner, lorsque paraît Berthe. Fille d'un ancien gardien du palais, elle sait qu'une mine est préparée dans les caveaux, et qu'une étincelle suffira pour anéantir et réduire en cendres tout l'édifice. Dans sa haine contre le prophète, qu'elle croit aussi l'auteur de la mort de son amant, elle a juré sa perte. Sa joie est à son comble quand elle aperçoit Jean dans les bras de sa mère; elle connaît une issue secrète, et tous trois vont fuir ensemble, lorsqu'un des affidés de Jean vient le prévenir que ses complices l'ont vendu à ses ennemis et qu'ils vont le surprendre au milieu d'une fête. Berthe, en apprenant que Jean n'est autre que le prophète, voit s'évanouir tout son amour devant le souvenir des crimes et des cruautés qu'il a commises; sa dernière espérance est déçue, et elle se donne la mort. Jean, que rien ne rattache plus à la vie, veut au moins entraîner ses ennemis au tombeau avec lui. Au milieu de la fête à laquelle il préside, il fait fermer les portes dès qu'il les voit introduits près de lui, et, à un signal qu'il a donné, une épouvantable explosion se fait entendre, et le palais s'écroule au milieu d'un embrasement général.

On sent combien il était difficile d'exciter l'intérêt avec un sujet où l'amour ne joue qu'un rôle très secondaire. Il a fallu toute l'habileté de Scribe pour parvenir à le soutenir pendant cinq actes à l'aide de l'amour maternel et d'une variété d'incidens qui tiennent continuellement le spectateur en suspens. Il n'y a, à proprement parler, que deux rôles dans l'ouvrage: ceux de la mère du prophète et du prophète lui-même; mais ces deux rôles sont admirables, et présentés dans des situations du dramatique le plus puissant.

Le principal mérite d'un poème de grand opéra est de fournir au compositeur les occasions de déployer toutes les ressources de son art, de servir de prétexte aux décorations les plus variées et les plus somptueuses, aux tableaux les plus animés et les plus divers entre eux, d'amener des contrastes de costumes par la diversité de condition des personnages, et de permettre de réunir dans un seul ouvrage les élémens d'un spectacle dont une partie seulement servirait à défrayer un succès dans tout autre théâtre que celui de l'Opéra. Sous ces différens rapports, l'ouvrage de Scribe me paraît avoir rempli toutes les conditions désirables, et le nom du poète, glorieusement proclamé à côté de celui du musicien, a mérité tous les applaudissemens qui ont accueilli l'annonce de cette collaboration habituée aux triomphes.

La nouvelle partition de Meyerbeer offre une suite de beautés dont l'appréciation serait impossible après une seule audition; et j'avoue que, quoique ayant obtenu la faveur d'assister aux deux dernières répétitions générales, et ayant, par conséquent, entendu trois fois l'ouvrage en entier, il me sera difficile de signaler, entre tant d'admirables morceaux, ceux que j'ai le plus admirés. Tel m'avait paru devoir l'emporter à la première audition, que je trouvais surpassé à la seconde par tout ce que je découvrais dans le morceau suivant; tel autre, qui les deux premières fois avait passé inaperçu à mon oreille, lasse d'admiration, est venu à la troisième audition se révéler avec des beautés nouvelles et inattendues.

Les spectateurs qui vont se succéder aux représentations du *Prophète* n'auront que le choix à faire entre tous les morceaux de la partition, suivant leur goût particulier, car il y a une extrême variété de tons et de couleurs. Pour aujourd'hui, je ne puis citer que ceux dont l'effet a été le plus généralement senti à la première représentation. Les éloges sincères que je fais de la musique de Meyerbeer sont d'autant moins suspects que j'ai toujours fait profession de préférer le style lumineux et purement mélodique de l'école de Rossini à la manière plus fortement accentuée, mais aussi moins vocale et plus travaillée qui distingue l'école allemande. Je n'aime pas l'exclusion en fait d'art, et je plains ceux qui, se faisant admirateurs passionnés d'un système, méconnaissent les beautés d'un ouvrage écrit dans un système différent.

Ce qui distingue surtout la musique de Meyerbeer, c'est un caractère de grandeur et d'élévation qui la rend propre à peindre les sentimens les plus passionnés et les plus tumultueux. Aussi le public a-t-il été vivement impressionné dès la fin du 1er acte du *Prophète* par l'explosion du chœur général répétant le plain-chant des trois anabaptistes, qui, jusque-là, n'a été présenté que comme une espèce de formule que répètent presque machinalement les trois prédicans; mais on comprend la puissance qu'ils vont exercer, lorsque ce chant monotone a pris un caractère d'énergie sauvage et passionnée en passant par la bouche des paysans révoltés. Il y a toute une révolution dans cette transformation du plain-chant *Venite ad nos, populi*; on comprend qu'à l'aide de ces simples paroles l'Allemagne va être inondée de sang. Quel contraste ce chant n'offre-t-il pas avec les délicieux couplets si bien rendus par Mme Viardot et Castellan!

Dans le second acte, outre le quatuor final, je citerai l'air où Fidès bénit son fils, une délicieuse romance-cavatine, et le songe du prophète qui débute par un ravissant effet d'orchestre, où la flûte employée dans les sons graves acquiert une sonorité toute nouvelle et de l'emploi le plus heureux.

Au troisième acte, outre les airs de danse qui sont ravissants de couleur, d'originalité et de nouveauté de rythmes et d'effets, je signalerai le trio bouffe chanté par Levasseur, Brémont et Gueymard. Tout le premier mouvement est d'une franchise de mélodie charmante, et l'andante renferme des effets d'imitation on ne peut plus piquans, au moment où l'on bat le briquet pour se procurer de la lumière. Malheureusement la strette du trio n'a pas la même supériorité que les deux premiers mouvemens. Ici le musicien a fait tort au compositeur dramatique. Meyerbeer, en voulant reproduire le motif du premier allégro, sous une forme nouvelle et dans un sentiment différent, a trop sacrifié l'intention scénique, qui exigeait au moment de la reconnaissance du comte par les deux anabaptistes, un motif nouveau et un mouvement qui contrastât entièrement par la forme et par le rythme avec tout ce qui avait précédé. On trouve encore dans cet acte le chant du prophète pour ranimer les soldats révoltés; l'attente du spectacle du lever du soleil [illegible] l'attention et [illegible] ce morceau de [illegible] tout l'effet musical dont il est susceptible.

Au quatrième acte, on remarque, dans la première partie, les couplets de Fidès et son duo avec Berthe. Dès que la scène de l'église commence, on ne peut plus analyser: de la première note à la dernière, c'est un tableau admirable, rempli de couleur et d'effet, [illegible]

Le [illegible] l'air de Mme Viardot, dont l'allegro est un des plus beaux que je connaisse, [illegible] Castellan. [illegible]

On voit que les morceaux remarquables sont répartis également dans les cinq actes: cependant les deux derniers paraissent les mieux partagés.

On sait comme Meyerbeer entend l'orchestration, et les effets qu'il sait tirer de diverses combinaisons d'instrumens; dans tout le cours de l'ouvrage, il a donné carrière à son ingénieuse habileté en ce genre. La clarinette-basse [illegible] de M. Sax est très heureusement employée dans divers passages. Mais la combinaison la plus grandiose et la mieux inspirée est celle employée dans la scène de l'église, où les masses de l'orchestre sont combinées avec une formidable bande de saxhornes et d'instrumens de cuivre; et avec l'orgue touché à quatre mains, le tout accompagnant un double et triple chœur de voix de chanteurs, d'enfans de chœur et de peuple. Ajoutons que, chose miraculeuse, l'exécution est si parfaite, qu'il semble qu'il n'y ait pas la moindre difficulté à faire concorder simultanément tant d'élémens divers, et que toutes ces grandes voix forment une voix unique, produisant l'effet le plus imposant et le plus grandiose. S'il y a un grand mérite dans la conception de cet ensemble si compliqué, il n'y en a peut-être pas un moins grand dans la réalisation de son exécution.

M. Meyerbeer a été amené sur le théâtre par tous les acteurs; ils se sont empressés de lui offrir les bouquets qui de toutes parts pleuvaient sur la scène.

AD. ADAM,
de l'Institut.

Décédé hier à dix heures du matin, à son domicile, rue Dauphine, M. LOUIS DE GAALON, âgé de 31 ans. Ses amis sont invités à assister à ses obsèques qui auront lieu aujourd'hui mercredi, à midi précis. Son corps est exposé encoignure Dauphine et Douane.

## COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS,
Mardi soir, 15 mai 1849.

Le mauvais temps a considérablement entravé les opérations de la journée. Les ventes de coton ont été de 3,000 balles à des prix fermes.

Les transactions de sucre et mélasse ont été peu importantes.

Il s'est fait peu de choses sur les marchés à la farine, aux céréales et aux provisions.

Le whiskey se vend 16½ @ 17 cts le gallon pour le rectifié.

CHANGE. — Le change est ferme. Nous cotons: Sterlings de 7 @ 8 p. 0/0 de prime—Francs 5f 27½ @ 5f 35—Traites sur New York @ 60 jours, 1½ @ 1¾ pour cent d'escompte—Traites @ vue, ½ p. 0/0 de prime @ pair.

Le fret est plat.

## LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPEDIES.
Steamer Gen Hamer, Couzens, pr Pensacola.
Navire Ashland, Harding, pr Vigo.
Cephalide, Renaud, pr Bordeaux.
Barque Yarmouth, Teal, pr Philadelphie.
Odd Fellow, Pomroy, pr New York.
Loretto Fish, Gates, pr Londres.
Zanoni, Cabou, pr Liverpool.
Brick Telegraph, Young, pr Kingston.
Goelette Monterey, Fouro, pr Pensacola.
Dolomias, Romero, pr Balize Honduras.

ARRIVES.
Navire Dumbarton, Pendleton, de Boston.
Johann Schidt, Schmidt, de Brême.
Astoria, Gretow, de Liverpool.
Goelette Visitor, Wilson, du Rio Grande.
Maria Louisa, Stevens, de la côte.

—STEAMERS.—
Olivia, Goodrich, de la Balize.
Hecla, Dalman, de Natchitoches.
Bulletin, Church, de Memphis.
St-Helena, Ross, de Camden.
Constitution, Ralston, de St Louis.

MEMORANDA.
NEW-YORK, [illegible] mai—Expédié, navire Mediator, Bulfinch, pour la Nlle Orléans.—Arrivée, barque Au[illegible], Paris, de la Nouvelle Orléans.

Ports étrangers.
Par le steamer America.
Liverpool, 19 avril—Arrivé, Princess Royal, Doggett;—17, Lincoln, Poole; Charl[illegible] Saunders, Simpson; St John, Burns;—14, [illegible], Hannah, [illegible], Muirhead; Sir Henry Pottinger, Cowell; Mount Washington, Blaisdell, — tous de la Nouvelle-Orléans.
Liverpool, 17 avril. — Expédié, Isaac-Allerton, Smith, pour la Nouvelle-Orléans.—Parti le 14, Haidee, Soule, pour la Nouvelle Orléans.
En chargement à Liverpool—Cato, Wilner; Dibdin, Keene, & Harkaway, Pescud, tous pour la Nlle-Orléans.
Londres, 20 avril—Arrivés, Allison, Miles;—19, Thornhill, Ellis, de la Nlle-Orléans.
Havre, 18 avril—Arrivé, T H Glidden, de la Nlle Orléans;—partis, 16, Fides, Borland; Statesman, Gilchrist, do;—17; Pyramid, Robinson, do.
Chargeant au Havre pour ce port—Medomack, Rich.
Bordeaux, 11 avril—Parti, Union, Wiburch, pour la Nlle-Orléans—Chargeant, Ferrière & Victoria.
Bremerhaven, 10 avril—Parti, Jane Henderson, Wallace, pour la Nlle-Orléans.
Cadix, 4 avril—Arrivé, Antenor, Peres, de la Nlle Orléans.
Cuxhaven, 14 avril—Nicholas I, [illegible], de la Nlle-Orléans.
Gênes, 2 avril—Arrivés, Agnes, [illegible], de la Nlle-Orléans—5, [illegible], Profumo, do.
Hambourg, 17 avril—Arrivé, Gotenburg, Flor, de la Nlle-Orléans.
Helvoet, 13 avril—Arrivé, Columbia, Gordon, de la Nlle-Orléans.
Hong-Kong, 16 fév.—Arrivé Cygnet, Holmes, de la Nlle-Orléans.
Londonderry, 13 avril—Arrivé, Barbara, Hogarty, de la Nlle-Orléans.
Marseille, 9 avril—Arrivé, Uncas, Beard, de la Nlle-Orléans; chargeant, Radius & Chester, pour la Nlle-Orléans.
Naples—Arrivé, Sarah Sands, de la Nouvelle Orléans.
Port Mahon, 31 mars—Arrivé, Unico, Roig & Diana, Marisany, de la Nlle-Orléans.
Trieste, 11th—Arrivé, Cabot, Sewall, de la Nlle Orléans; Bangor, Philbrook, do.

LIGNE DE CUNARD.
D'ANGLETERRE.
Hibernia, pour Boston.......................25 Avril
D'AMERIQUE.
Hibernia, de Boston.........................23 Mai

EXCURSION A LA CREVASSE.
*Mercredi et Jeudi 16 et 17 à 4 heures P. M.*
Steamer A. W. Vanleer.
COMMANDE par le capitaine [illegible], partira de vis-à-vis la rue St-Louis mercredi 16 courant, et de vis-à-vis la rue du Canal, jeudi 17 courant, à 4 heures très précises de l'après midi. Le bateau partira [illegible] que soit le temps, un corps de musiciens a été engagé pour le voyage.
Prix du passage 50 cents chaque voyage—Enfans moitié prix. 16 mai—2

*Société Catholique pour l'instruction des Orphelins dans l'indigence.*
LE soussigné après avoir vivement remercié toutes les personnes qui, par de charitables offrandes ou par un généreux patronage, ont si puissamment contribué à la réussite de la Foire qui vient d'avoir lieu au profit des élèves de cette institution, a l'honneur de faire savoir que le produit de la dite Foire s'élève à la somme suivante:

| | |
|---|---|
| Produit, | $771 80 |
| Dépenses à déduire, | 94 00 |
| Reste | $677 80 |

Par ordre de la direction,
BLANC JOUBERT.
16 mai—1 Trésorier.

*Vente pour liquidation, de Marchandises sèches, devant fermer le 1er juin.*
LES soussignés devant clore leurs ventes par liquidation le 1er juin prochain, offrent à dater de ce jour le stock entier des marchandises maintenant en magasin à un prix qu'ils considèrent comme une faible évaluation d'encan.. Le stock de toiles, mousselines, dentelles, rideaux et de bonneterie est digne de fixer l'attention des personnes qui ont besoin de ces marchandises.
P. & E. REILLY,
16 mai—30f Encoig. Canal et Royale.

HIER, dans la nuit du 14 au 15 mai, des voleurs se sont introduits dans la maison de M. Louis Bringier, encoignure des rues Prieur et Esplanade, d'où ils ont emporté deux pendules, l'une en bois d'ébène, représentant une lyre, et l'autre en albâtre, représentant un temple à quatre colonnes. Les voleurs dans leur empressement ont laissé les verres, les tablettes et deux des pieds des dites pendules. Quiconque les fera découvrir sera libéralement récompensé. 16mai

NOUVELLEMENT RECU.
*En vente chez VICTOR HEBERT, libraire,* 149, RUE DE CHARTRES.
LES médicamens suivans de F. V. Raspail, préparés par Colas, pharmacien, à Paris.
Eau sédative, alcool camphré, pommade camphrée, huile camphrée, vinaigre camphré, pilules d'aloès, grumeaux d'aloès, camphre en poudre, camphre en grumeaux.
Pastille bonne-haleine pour les fumeurs.
Cigarettes de camphre.
Manuel Raspail ou annuaire de médecine, 1 vol in 18.
Histoire de la maladie et de la santé, par Raspail, 3 vol in 8o. 16 mai

Reçu par le navire Brunswick du Havre.
UN grand assortiment de papiers peints pour tapisser les appartemens.
Papiers communs à 10 et 15 cents le rouleau, do fins glacés à 50 et 75 cents le rouleau.
En vente chez VICTOR HEBERT, 149, rue de Chartres. 15 mai

Emmagasinage.
NOUS sommes prêts à recevoir dans nos vastes magasins de dépôt, mis à l'épreuve du feu, des marchandises équivalant à 15,000 barils. Le taux du magasinage est à l'abri de toute incendie.
EMERSON, TOURNE & Co,
[illegible] No. 1[illegible], rue Tchoupitoulas

COGNAC—10 demi pipes eau de vie façon Dock de Londres, Otard, Dupuy 1840.
10 demi pipes eau de vie pale, Otard, Dupuy 1845; 10 quarts de pipes eau de vie pale do do 1845;
AUSSI—Quelques demi pipes et quarts de A. Seignette [illegible], maintenant en déchargement du navire Vaillant et à vendre par
A. DELAMARE,
16 mai—3 No. 26 rue St Louis

PERDU à Gentilly il y a 3 mois, un mulet [illegible]. Le propriétaire de cet animal est invité à venir le réclamer en ville, chez le soussigné, en payant les frais d'annonces et de nourriture.
JEAN MAUSAT,
16 mai—3m[illegible] [illegible]

E. CLAUDE, Miroitier, Encoignure Orléans et Tremé.
REPOLIT les vieilles GLACES et les remet A NEUF, étamage, encadrement, dorures en tous genres et entreprend tout ce qui concerne sa partie. Entrepôt de glaces françaises et de Belgique au plus juste prix.
☞ On se rend à domicile. 10 janv—1an

BAZAR LOUISIANAIS.
No. 54, rue Condé.
UN grand assortiment de robes nouvelles, [illegible] tables à ouvrage, toilettes, fournitures pour broderie [illegible]

VIN—40 barriques vin rouge St-Julien, 24 [illegible] do rouge, [illegible] du navire [illegible], à vendre par RAYMOND CABUZAC, 34, rue Vieille Levée. 18 avril

☞ POUR LA HAVANE — Le voilier SALVADORA [illegible] attendu tous les jours, [illegible] le 25 courant. Pour [illegible] beaux emménagements, s'[illegible] [redacted]
14 mai—12

☞ Ligne de [illegible] TLANTIC, cap. Ross, [illegible] vis à vis le marché [illegible] cipalité. Les consignataires [illegible] recevoir leurs marchandises [illegible] cas contraire, elles seraient [illegible] frais et risques.
JOHN O. [redacted]
15 mai

☞ Le soussigné [illegible] MAIS de première qualité [illegible] [redacted] seul jour; aux frais du [illegible].
Avril—8,000 sacs en pitre [illegible] propositions cachetées seront [illegible] credi 16 courant, à midi, au No. [illegible], rue Commune.
T. P. HUNT,
15mai—[illegible] Dépt Quart-Maître-Général

NOURRICE.—Une jeune Française, ayant un enfant de six mois, désirerait trouver à se placer comme nourrice. Son mari est absent. Elle peut fournir les meilleures recommandations.
S'adresser au No 858, rue Royale.
15 mai—3f

VINAIGRE DE VIN BLANC.—27 barils vinaigre de la marque J. Menier Frères, en déchargement du navire Vaillant, de Bordeaux, à vendre par AUG. MOLIER, 22, Vieille Levée. 15 mai—6f

TABAC DE LA HAVANE—131 balles Vuelta de Abajo, en déchargement du brick Harriet, à vendre par B. VALLS, 27, Commune. 15mai

A LOUER—Le rez-de chaussée de la maison No. 79, rue Royale, convenable pour un magasin. Possession sera donnée immédiatement. Pour les informations, s'adresser au No. 9, rue Bienville. 13 mai

VOLUNTARIOS CATALANES DE LA LUISIANA.
La compañia tomará las armas y se reunirá en el parage acostumbrado con uniforme completo, el domingo 20 del corriente á las 7 en punto de la mañana; para asistir á una revista de inspeccion.
Se recomienda á los miembros activos la mas exacta puntualidad.
De orden del capitan,
CAYETANO PACHE,
14 mayo Sargento 1ro.

CHAMPAGNE—116 paniers de la marque Ange bleus.
50 paniers de la marque Ruinart père & fils.
13[illegible] do do Double couronne.
90 do do Croissant.
57 do do Navire.
74 do do Cygne.
131 do do Tour.
62 do do Rose, à vendre par
EUG. ROCHEREAU & CO.,
14 mai 17 et 19, rue St-Louis.

VIN ROUGE en barriques — 12 barriques vin rouge, qualité supérieure.
7 barriques vin rouge, bon pour familles.
5 do do Château Margaux, à vendre par EUG. ROCHEREAU & CO., 17 et 19, rue St-Louis
14 mai

VIN ROUGE et VIN BLANC en caisses.
50 caisses vin rouge Château Margaux.
25 do do do Lafite.
25 do do do Léoville.
25 do do do Latour.
19 do vin blanc do Yquem.
11 do do Haut Barsac, à vendre par EUG. ROCHEREAU & CO. 17 et 19, rue St Louis.
14 mai

LES livres de souscriptions pour le capital de la compagnie d'ASSURANCES DES NEGOCIANS, seront ouverts, à dater de lundi prochain, de 10 heures à 2, au bureau de la Compagnie d'Assurances des Négocians existant actuellement, rue Royale.
LEVI PIERCE.
JOHN PEMBERTON.
FELIX LABATUT.
J. P. [illegible].
P. CONREY, Jr.
L. HERMANN.
10 mai—7

CAFE DE LA HAVANE — 334 sacs café de la Havane, en débarquement du brick Carrier, à vendre par RAYMOND CABUZAC, 34, Vieille Levée. 14 mai

A VENDRE—Un bon moulin à cannes, cylindres en fer de 26 pouces de diamètre, et d'environ 50 pouces de longueur, à vendre par AUGUSTIN & THIBAUT, 14 mai 10 rue Conti

Avis aux souscripteurs à l'Histoire du Consulat et de l'Empire.
MESSIEURS les souscripteurs à ce grand ouvrage de M. Thiers, Histoire du Consulat et de l'Empire, sont prévenus que le huitième volume vient d'être reçu par le navire St-Charles du Havre, et qu'il est prêt à être délivré aux abonnés.
VICTOR HEBERT, Libraire, 20 avril 149, rue de Chartres.

LE soussigné vient de recevoir par le navire Jacques Laffitte, du Havre:
Un grand assortiment de papiers peints pour tapisser les appartemens.
Papiers communs à 10, 15 et 20 cents le rouleau.
Papiers fins glacés à 50, 60 et 75 cents le rouleau.
Bordures veloutées et imitations à des prix très modérés.
VICTOR HEBERT, Libraire, 20 avril 149, rue de Chartres.

EN débarquement du navire [illegible], capitaine Moore, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné:
300 barriques vin rouge Macau Médoc No 1.
300 caisses de 12 bouteilles cerises à l'eau-de-vie.
20 do de 12 litres abricots do
20 do de 12 do pommes do
NUMA LACOSTE, 2 mai 147, rue Royale.

EAU DE VIE— En débarquement du navire Vaillant, de Bordeaux:
Pinet, Castillon & Co, Cognac—20 quarts de pièce quatrième preuve 1847.
A. Moreau & fils—10 demi pipes Cognac, quatrième preuve; 20 quarts de do do; 40 huitièmes de do do.
United Proprietors, La Rochelle—10 quarts pipes, quatrième preuve; 20 huitièmes do do; 10 première preuve 1838, à vendre par THOMAS PINET & Co, 4 mai 140 rue Royale.

$20 DE RECOMPENSE.
PARTI marron de chez le soussigné, le nègre EDOUARD, âgé de 24 ans, taille d'environ 5 pieds 9 pouces, portant un collier de barbe, ne parlant que l'anglais. La récompense ci dessus sera remise à quiconque le logera dans la geôle de cette paroisse ou le ramènera à la boulangerie de
J. LACOSTE, 15 mai—3f Encoignure Cirque et Girod.

*Pour cause de départ.*
A LOUER.—Une maison rue Royale, entre les rues de l'Hôpital et du Quartier, maintenant occupée par M. A. Pilié. Elle sera livrée le 15 juin.
Le mobilier qui la garnit et qui se compose de lustres, harpe, pianos, meubles-meublants, &c., serait vendu à l'amiable.
On offre de plus à louer des domestiques de maison et un bon cuisinier.
S'adresser sur les lieux, ou au No 73, rue Conti. 3mai—30ps—j1j

Jambons de Duffields.
JE reçois maintenant et continuerai à avoir toujours en mains un assortiment de jambons de Westphalie, de Charles Duffield, de Cincinnati garantis égaux sinon supérieurs en qualité et odeur à tous les jambons préparés dans ce pays.
R. W. McALPIN, 7, Canal Pt Row et 20, rue Commune, 16 mars—3m 1fps

Avis aux Habitans.
UN jeune homme: élève du CONSERVATOIRE NATIONAL de musique de Paris, récemment arrivé à la Nouvelle Orléans, désirerait trouver une place de PROFESSEUR DE MUSIQUE et d'INSTITUTEUR à la campagne. Il pourra donner les références les plus honorables.
S'adresser à l'office du journal l'ABEILLE, No 83, rue de Chartres, ou aux initiales C. L. G. [illegible] Nouvelle-Orléans, 14 mai—3w

Demande d'emploi.
UN monsieur, qui depuis plusieurs années, s'est consacré à l'instruction de la jeunesse de ce pays; désirerait être employé, comme instituteur, dans une famille particulière à la campagne. Il enseigne le français et l'anglais, etc. etc. S'adresser à la maison De Golf & [illegible], rue des Magasins, No. 91. 28 avril—1m

EN VENTE, à la Librairie de LELIEVRE, No 219, rue Royale:
Guizot—De la Démocratie en France.
Lamartine—Raphael.
Thiers—De la Propriété.
Villemain—Tableau de l'éloquence chrétienne.
Ampère—La Grèce, Rome et Dante.
Almanach de Napoléon pour 1849.
Etat politique de la France.
Résumé de la question sociale.
Abolition du prolétariat.
Un payeur à Timon.
Sand—Travailleurs et propriétaires.
Sue—Révolution de Février.
Cours de dessin à l'usage des demoiselles.
Album—Almanach des demoiselles.
Fournitures pour fleurs artificielles.
Dessins de broderie, &c., &c. 12avril ☞

DECOMBE & Cie,
Fabricants d'eau de Seltz, [illegible] limonades Gazeuses, Salsepareille, etc. etc.
*Rue St-Ferdinand, No. 30.*
L'EXPERIENCE a prouvé que l'usage des eaux gazeuses saturées d'un gaz très pur, sont ce qu'il y a de plus salutaire pour la santé et de plus agréable à boire. Aujourd'hui la plupart des familles en France consomment à leur repas de l'eau de Seltz, [illegible]

VICTOR,
RUE ST-CHARLES, 18,
IMPORTEUR de Marchandises Françaises et Américaines, vient de recevoir et offre à vendre, en gros et en détail, un grand assortiment d'Articles de [illegible]

[illegible]AUD [redacted] Royale et [illegible]
[redacted] tion d'agrandir [illegible] une ouverture à la [illegible] marchandises entière[illegible] abondance [illegible] réputation de [illegible] ses marchandises [illegible] rendre visite à [illegible] pouvait confirmer les [illegible] qu'à jeter les yeux [illegible]

[illegible] broderie de [illegible] $1 50
[illegible]rnitures, 1 00
[illegible] bonnets de nuits, [illegible] et mous[illegible] 1 00

Grande variété de [illegible] de fantaisie et nouveautés de Paris—[illegible] de France, tels que porcelaines et [illegible], bronzes, candélabres, sujets, groupes, [illegible]; cotons anglais pour garçons, [illegible] de toutes dimensions, &c., [illegible]
Gants de soie et [illegible] mitaines longues et demi longues, [illegible] de couleur, aux prix de Paris.
Bourses, sacs, [illegible], portefeuilles, porte crayons or et argent.
Chapelets, garnitures or et argent, grenat et larmes de Christ, livres de messe et paroissiens de Pâques, &c.
Cravates, chemises pour hommes, [illegible], gants, faux cols, bretelles, porte cigares.
Grande choix de nécessaires ordinaires et de voyages pour dames et pour hommes.
Nouvel assortiment d'ombrelles et de parapluies. Magnifique choix de fleurs pour [illegible], avec ou sans monture.
Nattes, frisettes et cheveux de toutes nuances et de toutes qualités.
Eponges fines.

Parfumerie:

| | Le pot. | La douz. |
|---|---|---|
| Pommade superfine, | 20 | $2 00 |
| do demi fine, | 15 | 1 50 |
| do do | 12 | 1 25 |
| do superfine de 4 onces, | [illegible] | [illegible] |
| do moelle de Bœuf, | [illegible] | [illegible] |
| do graisse d'Ours, | [illegible] | [illegible] |
| do assortie d'odeur, | [illegible] | [illegible] |
| Crême de Perse superfine, | [illegible] | [illegible] |
| do do fine, | [illegible] | [illegible] |
| do do do | [illegible] | [illegible] |
| Huile phylocome grand modèle, | [illegible] | [illegible] |
| do do petit do | [illegible] | [illegible] |
| Huile antique grand do | [illegible] | [illegible] |
| do do petit do | [illegible] | [illegible] |
| do do do | [illegible] | [illegible] |
| Huile Macassar grand modèle, | [illegible] | [illegible] |
| do do petit do | [illegible] | [illegible] |
| do do do | [illegible] | [illegible] |
| Cold cream, | [illegible] | [illegible] |
| Crême de Concombre & Limaçon, | [illegible] | [illegible] |
| Savon superfin assorti d'odeurs, | [illegible] | [illegible] |
| do nouveau modèle, | [illegible] | [illegible] |
| Savon sans enveloppe rose, | [illegible] | [illegible] |
| do do do | [illegible] | [illegible] |
| do Guimauve, | [illegible] | [illegible] |
| Eau de Cologne d'un litre, | [illegible] | [illegible] |
| do demi litre, | [illegible] | [illegible] |
| do quart litre, | [illegible] | [illegible] |
| Crême de savon, | [illegible] | [illegible] |
| Batons de pommade, | [illegible] | [illegible] |
| do de nouveau modèle, | [illegible] | [illegible] |
| do de petit modèle | [illegible] | [illegible] |

Nota—Le Pie IX par un retard éprouvé dans son voyage, nous apportant [illegible] dans un moment où la saison est avancée, nous [illegible] savoir qu'au lieu d'une piastre le [illegible] nous vendrons nos gants à soixante quinze cents et que nous ne vendrons les marchandises aux prix indiqués que pour du comptant. 12 fév

AGENCE
GENERALE DU CONTENTIEUX;
DIRECTEUR: E. EUDE,
*Office, Passage de la Bourse, en face du No 8, entre Bienville et Douane.*
IL manquait aux habitans de la Louisiane et des Etats-Unis, une *agence générale du Contentieux* fondée sur les mêmes bases que celles qui ont été créées à PARIS, il y a plusieurs années déjà, et qui jusqu'ici n'a su bien se faire apprécier par ceux qui s'y sont adressés pour les affaires de son ministère.
Celle qui vient d'être établie à la *Nouvelle-Orléans*, a pour but de remplir cette lacune.
Elle fera tous ses efforts pour marcher sur les traces de ses [illegible] de l'ancien continent, et tâchera de mériter, comme elle, la confiance de tous.
Tout ce qui concerne le contentieux est confié aux soins d'un avocat du barreau de la Nouvelle-Orléans.
*On se charge à l'agence:*
De la conduite en cours de toutes affaires contentieuses, et *spécialement des assemblées de créanciers et de ce qui concerne les faillites.*
De tous recouvremens sur les Etats-Unis, en France, en Angleterre, en Italie et en Allemagne ou des correspondances sont établies.
*De l'achat de tous frais de poursuites, aux risques de l'agence.*
De la rédaction de tous actes sous seings privés, *de sociétés, devis, marchés, &c.*;
De tous renseignements pour les étrangers, et de toutes écritures, correspondances, &c., de tous placemens et emprunts;
*De ventes et achats de propriétés, de fonds de commerce et de créances;*
*De la collection des loyers et de la gestion des maisons;*
Du règlement de toutes affaires commerciales et en litige, et de toutes autres [illegible]
De toutes [illegible];
De toutes entrées en Douane et de toutes démarches.
Les personnes qui ont dans l'intention soit de vendre, ou d'acheter une propriété ou un fonds de commerce, sont [illegible] leurs offres au bureau de l'agence [illegible] les renseignemens qu'elles désirent.
Le directeur E. EUDE.
28 janv—6m

Maison Rouge entre les deux Marchés.
PAUL ALDIGE & CO.
VIENNENT de recevoir par les derniers arrivages d'Europe et du Nord les articles suivants, qu'ils offrent à vendre bien au-dessous des prix ordinaires. Ils engagent les personnes qui ont besoin d'articles de printemps à venir visiter leur stock.
Mousselines imprimées, grande nouveauté.
Bareges, différentes nuances et qualités, etc., etc.
Mousselines [illegible] par 10, 12 et 25 yardes, à carreaux, [illegible] et fleurs, damassées, etc. etc.
Brin fil uni blanc, de 6 [illegible] sans apprêt,
Do do par 10, 12 et 20 yardes.
Do do écru, uni et [illegible]
Coton blanc et écru 3/4, 4/4, 5/4, 6/4, 10/4,
Mouchoirs batiste et mouchoirs [illegible] en quantités.
Platilles, toiles d'Irlande, Bretagne, et à drape, Batiste d'Ecosse, pour robes, nouveaux dessins, Guinghams écossais et rayés,
Mousselines blanches pour robes, jaconas, à carreaux, rayées, [illegible] brodées, etc.
Rideaux, mousselines blanche brodée.
Aussi, un assortiment de gilets fil, dans toutes les qualités, [illegible] françaises et autres, indiennes, de fantaisie et pour meuble. Coutil français pour pantalons.
Plus, un assortiment de linge fait et chaussure qu'ils laisseraient à désirer tant pour les qualités que le grand bon marché auquel ils viennent de réduire tous leurs prix.
P. S. Désirant clôre leur stock de coton à voile, ils offrent aussi à vendre:
Pilot duck coton du No 3 @ 8, aux prix de Fabrique.
New England do No 3 @ 8, [illegible]
5 fev

Montres et Bijouterie.
DAVID MELVILLE, marchand en gros, 24 rue de Chartres, au premier—Reçoit par tous les arrivages de la fabrique de MELVILLE & Co, de New York, toute espèce de bijouterie. Toujours en main un grand assortiment de montres, à vendre en gros seulement, au prix de New-York.
23 fev—6m

J. FEYTEL,
A l'honneur d'informer ses amis et le public en général, qu'ayant [illegible] partir pour l'Europe, il prie les personnes qui lui [illegible] de vouloir bien régler leurs comptes avant son départ, ainsi que celles à qui il peut devoir de lui présenter les leurs.
M. H. GILLY sera pendant son absence, porteur de sa procuration et chargé de la liquidation des comptes qui resteront à régler.
M. P. KNOWLES continuera pendant son absence les affaires du magasin ainsi que les réparations de montres et pendules. J. Feytel le recommande à sa nombreuse pratique, leur garantissant qu'il ne négligera rien [illegible].
M. Nardin, employé depuis cinq années dans l'établissement y reste en cette qualité.
M. Orry reste également chargé de la collection des comptes tant anciens que nouveaux.

BAZAR LOUISIANAIS.
*Rue Condé, No 54.*
Mrs. M. VIDAL & CO.
VIENNENT de recevoir par les derniers arrivages de France et d'Allemagne, un assortiment de printemps, [illegible] d'articles trop nombreux pour être détaillés. Ils attirent l'attention sur leur magasin où l'on trouvera à très bas prix les objets suivants:
Ombrelles très riches et ordinaires pour dames et enfants.
Eventails, dernier genre.
Fournitures pour bourses.
Passementerie et franges, grand assortiment.
Portefeuilles et [illegible]
Parfumerie Monpelas.
Bourses et sacs.
Boîtes à ouvrage et nécessaires pour hommes.
Quelques jolies toilettes [illegible] des manufactures de [illegible] et Angleterre.
Les soussignés espèrent que par les prix modérés et la fraîcheur de leurs marchandises, ils [illegible] l'attention du public, [illegible] qui leur feront l'honneur de visiter leur magasin.
7mars—

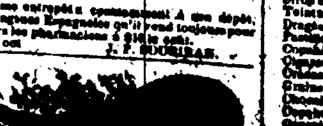

30000 SANGSUES. [illegible] Sangsues Hongroises, arrivées à bord [illegible]; le seul entrepôt général qui se trouve pourvu de cette qualité dans ce moment, Rue de l'Esplanade No 36, et [illegible], No 2 aux prix les plus modérés.
Le même entrepôt a constamment à son dépôt, 25,000 sangsues Espagnoles qu'il vend toujours pour Messieurs les pharmaciens à $10 le cent.
21 oct J. P. SOUBIRAN.

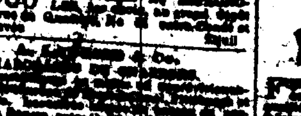

96,600 [illegible] Vieille Levée.
[illegible]

THOMAS GRADY.
Rue de Chartres,
21 Marchandises Sèches. 21
LE soussigné [illegible] une abondance de marchandises de nouveauté et de saison:
[illegible] blanc, unie.
[illegible] de mode, uni et de toutes nuances.
[illegible] bleu-mazarin uni, pucé, bleu de ciel et [illegible]
Tissus élégants, soie [illegible]
Tissus satin uni et soie rayée.
3,000 yardes beaux tissus imprimés, à 25 cts la yarde.
Beau jaconat français, couleur solide, à 25 cts la yarde.
3 caisses linon suisse [illegible], à 10 cts la yarde.
Mousseline suisse brodée.
Jaconat français, [illegible] satin imprimées.
[illegible]
Batiste [illegible], toile riche.
[illegible]
Gros de Lyon, noir, à [illegible]
Mantilles haut-lustre, [illegible]
Levantine noire, [illegible] de 24 pouces.
[illegible]
Satin [illegible] à cordon, Jacquard, chinés, travaillés au métier, étoffe entièrement nouvelle.
Soieries brodées, imprimées.
Soieries [illegible] riches et paillettes grenadines.
Ainsi que toutes espèces d'étoffes et articles pour habillement de deuil.
[illegible]
Toile à drape, pur fil, de Barnsley, 10, 11 et 12/4; [illegible]
Coton à draps, 6, 8, 10 et 12/4.
[illegible]
DE MANUFACTURE CHINOISE:
[illegible]
THOMAS GRADY,
11mai—30 21, rue Chartres

*GRANDE VENTE*
A bon marché pour clore les affaires de la maison.
C. M. SIMPSON, 26 RUE DE CHARTRES, désirant faire un changement dans ses affaires, offre à vendre son grand assortiment de marchandises au prix coûtant et quelques articles au-dessous du prix coûtant, en gros ou en détail. Les marchands, les planteurs et les familles sont priés de venir examiner afin de profiter du bon marché.
Parmi ces marchandises se trouvent:
Des soieries noires de toute largeur;
Tissu de soie uni et à carreaux, [illegible], foulard;
Un grand assortiment de barège uni et en couleur;
Mousseline blanche unie, à [illegible] et à carreaux;
Mousseline suisse brodée et en couleur;
Jaconat blanc et [illegible];
Un grand assortiment de mousseline en couleur, de dix à quinze cents.
Un grand assortiment de [illegible] français, à 15 cents la yarde;
Indiennes françaises, anglaises et américaines de 6 à 15 cents la yarde;
Deux caisses de parasols à la dernière mode;
[illegible] douzaines bas et chaussettes à très bas prix.
Barège noir alpaca et [illegible];
Un grand assortiment de [illegible] de Chine brodés et damassés, à [illegible];
[illegible]
Toile d'Irlande, un grand assortiment;
Toile à drap de toutes dimensions, à très bon marché;
[illegible]

EN déchargement du navire Vaillant, de Bordeaux, [illegible] barriques vin rouge [illegible]; [illegible] St Julien; [illegible] Grave; [illegible], à vendre par V. MAIGNAN, 9mai 40, rue St Louis.

DAMES JEANNES françaises de [illegible] gallon [illegible], en déchargement du navire Brunswick, du Havre, à vendre par NUMA LACOSTE, 147 rue Royale. 9 mai

WHISKEY Monongahela, Bourbon, Western Reserve, eau-de-vie de J. J. Dupuy, Otard, Dupuy & Co et Pinet, Castillon et Co, genièvre, rhum, etc., à vendre par E. J. HART & CO., 9 mai 25, rue Tchoupitoulas.

SUCRE en pain et en poudre et concassé.
THE, Poudre à Canon, Impérial, Souchong, Hyson et Young Hyson.
CIGARES—[illegible] qualité et marques assorties.
TABAC—1,000 colis assortis, [illegible] et en feuille.
VINS—Porto, Madère et vins rouges.
CARTES A JOUER [illegible], papier à lettres, [illegible], enveloppes, biscuits, beurre, [illegible] de bord, à vendre par E. J. HART & CO., 9 mai 25, rue Tchoupitoulas.

CIRAGE et Encre—Un grand approvisionnement à vendre au commerce à un escompte libéral par E. J. HART, 9 mai 25, rue Tchoupitoulas.

EAU DE-VIE de pommes, article de choix, champagne, cidre, bière brune et forte, conserves, cornichons, [illegible], beurre, pommes sèches, [illegible], à vendre par E. J. HART, 9 mai 25 rue Tchoupitoulas.

EN débarquement du navire Vaillant, venant de Bordeaux, 20 quarts pipes cognac marque Auguste Navarre [illegible] do do champagne 1840 marque [illegible], à vendre par AUG. MOLIER, 9mai—6f 22, Vieille Levée.

CHANGE sur la Havane à courte vue, à vendre par W. H. [illegible], 9mai [illegible]

AVIS—M. John A. Chapman, est [illegible] des Messieurs John Wightman & Co., [illegible] durant son absence de cet Etat. JOHN WIGHTMAN. 8 mai

A VENDRE un grand assortiment de [illegible] blancs, [illegible], à des prix et termes [illegible], par JOHN WIGHTMAN & CO., 8 mai No 11, rue St-Charles au premier.

LASTINGS—Plusieurs balles en débarquement, de différentes couleurs, comme suit: Bleu de roi, vert foncé, violet, marron, brun et noir, pour être vendues à des prix très bas. JOHN WIGHTMAN & CO, 8 mai No 11, rue St-Charles, au premier.

F. & J. LACOSTE,
No. 105, rue Royale,
OFFRENT à vendre les marchandises suivantes, qu'ils viennent de recevoir par l'Espindola et autres navires venant du Havre:
[illegible]

PRUNES SECHES—40 caisses, en jarres de 20 livres. 20 caisses avec couvertes en verre, [illegible], à vendre par C. VALETON & Co, 5 mai 31, Tchoupitoulas.

Pharmacie de L. Pinac.
Encoignure Orléans et Dauphine.

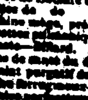

ON VIENT de recevoir à cette pharmacie [illegible]
[illegible]
[illegible] Pharmacie de L. Pinac.

[illegible]

A VENDRE.
APPAREIL BELLIEUX,
(3 Boucauts par 24 heures.)
FAUTE de forces et de cultures suffisantes sur l'habitation, sise à la paroisse St Charles, pour tirer tout l'avantage de cet appareil; les conditions seront avantageuses.
[illegible]
S'adresser chez le soussigné. J. LEVOIS, 11mai 47, rue Chartres, au 1er.

MME LUBBAN, (encoignure Bourbon et Orléans) [illegible], prévient les dames de la Nouvelle-Orléans, qu'elle vient d'ouvrir un ATELIER POUR LA COUTURE, dans le genre de celles de Paris. Elle se charge de confectionner tout ce qui peut concerner la couture, tels que Robes, Mantilles, Chapeaux pour dames, Gardes-soleil pour enfants, Chemises d'hommes, &c., &c.
Mme LUBBAN reçoit directement de Paris, les gravures et les modèles les plus à la mode.
N. B. Tous les articles dont les dames de la Nlle Orléans voudront bien la charger, seront faits avec un soin qui ne laissera rien à désirer et aux prix les plus modérés. 11mai

AVIS.
Remède infaillible contre la Dyssenterie.
AYANT la propriété de faire cesser les selles sanguinolentes du jour au lendemain, d'après les expériences d'un homme qui a habité pendant quinze ans le Sénégal et les Antilles françaises. Dépôt chez M. BENARD, Relieur, 165, rue Royale.
En 1834, les troupes françaises stationnées au Sénégal faisaient la guerre aux Maures qui habitent le désert de Sahara; à St-Louis (Sénégal) nous avions plusieurs Maures prisonniers, entr'eux se trouvait un Marabout. [illegible] il se livrait à soigner le grand nombre d'Européens qui avaient la dyssenterie [illegible]. Il laissa pour connaissance la propriété de ce remède qui a sauvé un grand nombre de ceux qui en ont fait usage. [illegible] (Charles Simon, âgé de 14 ans, l'a pris et a été guéri.) Le propriétaire de ce remède l'avait depuis vingt-deux mois lorsqu'il a été appelé à en faire usage sur lui même et s'est radicalement guéri. 2 mai—1m

*Bureau du Trésorier des Travaux Publics et Améliorations de la Municipalité No Un.*
AVIS est par le présent donné qu'il y a dix mille piastres dans la caisse d'amortissement créée pour le rachat des bons émis conformément à l'ordonnance approuvée le 28 décembre 1846, et payables en 1854; que cette somme devant être employée à cet effet, des propositions cachetées seront reçues par moi, jusqu'au vendredi 29 juin 1849, à midi, heure à laquelle je procéderai à l'ouverture de ces propositions en présence du comité de finances, pour la vente du tout montant des dits bons; et que ceux qui auront offert au plus fort escompte seront achetés jusqu'à concurrence de la somme encaisse.
Les propositions devront porter en suscription "Propositions pour la vente des bons de la Première Municipalité."
Nouvelle-Orléans, 30 avril 1849.
1er mai J. A. DUREL, Trésorier.

Riz de la Caroline.
VINGT-CINQ tierces riz en débarquement de la barque Savanna, et à vendre par BERNARD TURPIN, 11 mai 31 Vieille Levée.

CIGARES DE LA HAVANE. — 100,000 cigares des meilleures marques, regalias, impériales, canadores, panetelas, venant d'arriver et à vendre par CORTA & Co, 16mai—15 5, Front Levée.

CACAO—30 sacs cacao de Guayaquil, en magasin et à vendre par CORTA & Co, 16mai—15f 5, Front Levée.

SUCRE de la Havane —200 caisses, blanc et jaune, en magasin et à vendre par B. VALLS, 11mai 27, rue Commune.

CIGARES DE LA HAVANE—Qualités assorties à vendre par B. VALLS, 11mai 27, Commune.

CACAO—40 sacs de cacao Para, à vendre par B. VALLS, 11mai 27, rue Commune.

TABAC—200 balles de la Havane et de Cuba, à vendre par B. VALLS, 11mai 27, rue Commune.

VIN DE XERES, à vendre par B. VALLS, 27 Commune.

RIZ de la Caroline—30 tierces, en déchargement de la barque Savannah, et à vendre par B. VALLS, 11mai 27 rue Commune.

GRAINS pour oiseaux—5 barils, à vendre par B. VALLS, 11mai 7, rue Commune.

CIGARETTES de la Espanola, à vendre par B. VALLS, 11mai 27, rue Commune.

SALSEPAREILLE—14 balles salsepareille, à vendre par BERNARD TURPIN, 11mai 31, Vieille Levée.

VIN DE CHAMPAGNE—En débarquement des navires Exchange et Oregon, à vendre par le soussigné:
200 paniers vin de Champagne Express Brand, en bouteilles et demi bouteilles.
100 paniers vin de Champagne Flag Brand, en bouteilles et en demi bouteilles.
200 paniers vin de Champagne Sillery Brand. [illegible] Irroy, en bouteilles et par demi bouteilles.
20 paniers vin de Champagne Mailly Brand, en bouteilles et en demi bouteilles.
LEOPOLD JEANNET, 5 mai 22 rue St-Louis.

VIN ROUGE DE CHAMPAGNE—30 paniers vin rouge de Champagne, Montbrison.
10 paniers vin rouge de Champagne, Ville Dommange.
10 paniers vin rouge de Champagne, Cumières, en débarquement du navire Exchange, du Havre, à vendre par LEOPOLD JEANNET, 5 mai 22, rue St-Louis.

EN débarquement du navire Vaillant, de Bordeaux—25 barils vinaigre; 10 demi barriques vin blanc, à vendre par PEDRO [illegible], 5mai Encoignure Royale et Dumaine.

COGNAC—10 demi pipes Cognac Maglory 1831; 10 quarts de pipes Cognac Maglory 1831; 6 do de do Jean Louis 1825, en débarquement du Vaillant et à vendre par J. & J. TARDOS, 15 rue Conti. 5 mai

VIN BLANC—20 demi-barriques vin blanc Haut-Sauterne—En débarquement du navire Vaillant, à vendre par J. & J. TARDOS, 5 mai 15, rue Conti.

SAUCISSONS—10 caisses saucissons en magasin et à vendre par J. & J. TARDOS, 5 mai 15, rue Conti.

TABAC—110 balles tabac de la Havane Vuelta de Abajo, pour tripes et capes, en magasin et à vendre par J. & J. TARDOS, 5 mai 15 rue Conti.

EAU DE VIE—20 quarts eau de vie J. [illegible]; 20 quarts eau de vie J. [illegible]; 20 barils do do; [illegible] demi pipes de John Duncand, La Rochelle; 20 barils de do do do do; 20 barils do do do do; 17 quarts de fine Champagne, à vendre par J. & J. TARDOS, 15 rue Conti.

VINS de Pamiès—20 barriques vin St. Talence; 15 barriques vin Médoc, en magasin et à vendre par J. & J. TARDOS, 15 rue Conti.

VIN EN CAISSES—140 caisses Haut Brion; 130 caisses vin St Julien Médoc [illegible] de l'ordinaire; 120 do du Haut Talence, en magasin et à vendre par J. & J. TARDOS, 15 rue Conti.

A vendre, en débarquement du navire Vaillant, capitaine Dandignac, venant de Bordeaux.
35 barriques vin rouge St-Emilion, No 4.
8 do do do 3.
8 do do do 2.
5 do do do 1.
8 do do St-Julien Médoc.
22 do do Château-Margaux.
25 do do Vve Bachelot Médoc.
27 demi barr. do Macau Médoc.
9 do do St-Julien No. 1, 2, 3, 4.
9 do do St-Julien Médoc.
9 do do Château Margaux.
26 do do blanc Haut Barsac, Nos 1, 2, 3.
20 barillets 20 gallons Cognac A. Seignette.
10 do 20 do E. [illegible] (t. vieux).
1000 cais. de 12 bouteilles St-Julien Médoc.
200 do de 12 do Vve Bachelot Médoc.
200 do de 12 do et 24 demi b. [illegible] St-Estèphe Médoc, St-Julien Médoc, Château Margaux, Château Lafitte, Grand Larose et Haut-Sauterne.
5 futailles bouchons fins, surfins et superfins.
40 caisses fruits assortis à l'eau-de-vie.
10 do [illegible] de Chauvet fils.
10 do [illegible] grand et petit modèle.
5 do Cornichons grand modèle.
4 do de 25 paniers [illegible] superfine.
Par NUMA LACOSTE, 5 mai 147, rue Royale.

A. BARRAUD
COIFFEUR-PARFUMEUR
ENCOIGNURE ROYALE ET ORLEANS,
VIENT de recevoir de France un beau choix d'écaille et de peignes, [illegible], monture en nacre, ivoire et os, et autres articles trop longs à détailler. Partant lui-même pour France, il offre en vente toutes ses marchandises aux prix coûtant et pour du comptant.
Il invite les personnes qui lui doivent de vouloir bien solder leur compte avant son départ. 5 mai
A vendre à Messieurs les COIFFEURS, cent livres de cheveux [illegible] à $5 la livre, et un grand assortiment de tulles pour bandeaux, aux prix coûtant.

SANGSUES FRANCAISES— 12 caisses de sangsues françaises numéros assortis, en débarquement du brick Antoinette, à vendre par LEOPOLD JEANNET, 5 mai 22, rue St-Louis.

MAISON A LOUER—Une maison, rue de la Vieille Levée, No 68, [illegible] pouvant être donnée immédiatement. S'adresser à C. M. [illegible], 5 mai [illegible], Bienville.

P. MALLARD,
Rue Royale, No. 62,
PARTANT pour France, [illegible] les personnes qui voudront lui [illegible] pour Paris, [illegible]. Il se charge principalement d'ameublements et objets d'art. 2 mai ☞

EN débarquement du navire Oregon, capt. Ford, du Havre, 2,000 demi boîtes sardines à l'huile A. Glize & Co. 500 quarts de do. do. do. A vendre par [illegible], 5mai 163 & 165, Royale.

Peaux Mexicaines.
128 PEAUX [illegible] du Mexique, en déchargement du [illegible] de Corpus Christi, à vendre par E. D. [illegible], 2 mai 28, Conti.

Aux [illegible] Sucriers.
CHAUDIERES [illegible], à vendre par J. Y. DE EGANA, 4 mai rue Bienville.

GRAND BAZAR.
No. [illegible] RUE DE CHARTRES.
[illegible]

## AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.
Jeudi, 17 mai 1849.
Clôture définitive du Théâtre.
Bénéfice de retraite de M. BERNARD, artiste et régisseur du Théâtre
La grande scène de folie du troisième acte de:
LUCIE DE LAMMERMOOR,
Grand opéra de Donizetti.
LE MAITRE DE CHAPELLE,
Opéra de Paer.
LA CLE DANS LE DOS,
Vaudeville en un acte.
La première représentation de:
LA NOUVELLE-ORLEANS EN L'AN 2000
ou
LE REVEIL DE WASHINGTON,
Prophétie en un acte.
Le dernier tableau du cinquième acte de:
MONTE-CHRISTO.
Drame par Alexandre Dumas.
Le spectacle commencera à 7 heures, pour finir à onze heures au plus tard.

SALLE DE BAL DU GLOBE
Encoignure St-Claude et St-Pierre, près du Vieux Bassin.
Le propriétaire informe respectueusement ses amis et le public, que ce magnifique établissement ayant été réparé avec le plus grand soin, et tout le goût possible, sera ouvert pendant l'hiver, à partir de samedi, 25 courant, jour où aura lieu un GRAND BAL PARE ET MASQUE. A dater de cette époque les bals seront régulièrement ouverts tous les Lundis, Mercredis, Jeudis et Samedis.
L'orchestre sera composé des meilleurs artistes de la ville, et rien ne sera négligé pour rendre les réunions les plus agréables possible. La police y sera active, et l'ordre le plus sévère sera observé.
SALVADOR VIOSCA, Propriétaire.
GEO. H. STEPHENS, Directeur.
N. B.—On trouvera réunis à cet établissement un café contenant les liqueurs et vins de premier choix, ainsi qu'un restaurant pourvu des friandises les plus recherchées. 25 oct

CHEMIN DE FER DU GOLFE DU MEXIQUE
Nlle-Orléans, 23 avril 1849
UNE assemblée générale des actionnaires de cette institution aura lieu au bureau de M. P. Conroy Jr., président, No. 5, rue du Canal, le jeudi 24 mai prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi, à l'effet de prendre connaissance des affaires de la Compagnie et d'élire cinq Directeurs qui devront servir pendant l'année courante.
25av E. WILSON, Agissant-Contrôleur.

CREMES A LA GLACE, SORBETS ET LIMONADES, Sur la place St-Antoine.
COURVOISIER & Co. préviennent le public que dimanche prochain 1er avril, ils feront l'ouverture de leur Pavillon, situé place St-Antoine, où l'on servira journellement des Glaces, Sorbets et Limonades, depuis onze heure du matin jusqu'à la même heure du soir. 29 mars

Crême à la Glace—Salon sur l'Esplanade.
LES Messieurs et les Dames qui désirent respirer un air pur et jouir à la fois de la vue du fleuve et de la ville en prenant des glaces, limonades et sorbets, sont invités à venir visiter le salon ci-dessus nommé, situé vis à vis la rue de l'Esplanade, où ils trouveront des friandises préparées de la meilleure manière. Les ordres par gallons sont ponctuellement remplis. JACOBI & Co. 1av—☞

Sirop de Daphnine, de P. A. Bertrand, Pharmacien, Encoignure Bienville et Royale.
☞ L'expérience et l'observation sont les uniques moyens de parvenir à la vérité [illegible] d'après de nombreuses expériences et une longue pratique que le sirop de Daphnine est recommandé comme spécifique dans la Diarrhée et la Dyssenterie. En peu de temps on voit ces maladies céder à l'effet de ce remède [illegible] et ces maladies s'arrêter dans leur marche aigüe ou chronique. 28jan—☞

L. AVET,
Graveur sur Camée miniature,
Encoignure Chartres et Toulouse, au magasin de Tatout frères, Nouvelle-Orléans.
L. AVET, grave des portraits sur camée, pris sur la remarquable daguerréotypes. Ressemblance parfaite garantie. 21dec—6m

LE CONSERVATEUR.
*Compagnie Anonyme d'Assurance Mutuelle sur la Vie.*
PAR les soins du CONSERVATEUR, plusieurs personnes mettent en commun, pour un même terme, une somme quelconque, les intérêts en sont capitalisés tous les six mois, et à cette époque, les survivants se partagent, [illegible] composés.
Le bureau établi Passage de la Bourse, No. 9 entre les rues Bienville et Douane, est ouvert tous les jours de neuf heures à trois heures. 3mai—☞6m.

FABRIQUE DE CHOCOLAT.
M. JOSEPH LLORADA, Fabricant de Chocolat, rue Bourbon, No 212, informe le Public qu'il a transporté son domicile rue St Pierre, No 114, entre Bourbon et Dauphine. 3mai—3m

Cognac Pellevoisin.
EN débarquement du Jacques Laffitte, du Havre et par la Cephalide, de Bordeaux—[illegible] demi pipes [illegible] quarts de pipes et 175 barils cognac Pellevoisin quatrième preuve, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co, Seuls agents de MM. Pellevoisin aîné & Co. de Rochelle, et seuls importateurs [illegible] de leur Cognac. 25 avril—6 90, rue de la Douane.

Bazar Louisianais.
No. 54 rue Condé.
MESSIEURS VIDAL & Co., tiennent constamment en mains un grand nombre d'articles de fantaisie et mercerie, qu'ils vendent à des prix très modérés:
Ombrelles avec et sans franges;
Eventails, un joli assortiment;
Passementerie et franges;
Gants de soie et mitaines en fil de soie;
de fil d'Ecosse pour dames et messieurs;
Fournitures pour bourses, etc. etc. 14 avril

MARCHANDISES SECHES.
A 25 pour cent au-dessous du prix coûtant.
L'associé existant sous la raison de commerce L. GALLOT & Co., devant être [illegible], toutes les marchandises composant le grand assortiment du magasin encoignure des rues Canal et Dauphine, sont offertes en vente à 25 pour cent au-dessous des prix de facture. 23 avril—☞

CHOLERA.
*Fièvre jaune, fièvres intermittentes, guérison radicale et préservatif par le Sirop Végétal.*
J. Cabane, élève de M. le Baron Thénard, préparateur de l'école de Chimie, de Paris, vient d'introduire dans cette ville le Sirop Végétal employé à Paris à l'époque du choléra, et dont les bons effets ont été si vivement appréciés alors. Dans un moment où la population se trouve exposée [illegible], l'auteur croit rendre un important service à la communauté en lui offrant le Sirop Végétal dont les propriétés s'étendent aussi à la guérison des fièvres intermittentes et de la fièvre jaune. La manière de l'employer est très simple, et est expliquée dans le prospectus délivré avec les bouteilles. Prix $1.
Chez l'auteur, rue d'Orléans, No 182, au 1er. 30avril—1m

*Toiles à Drape à Chemises, Damas Ouvrés, etc.*
P. & E. REILLY, en Liquidation,
Encoignure des rues Royale & Canal,
VIENNENT de recevoir de Belfast, Irlande, un très grand assortiment de toiles [illegible] des meilleures fabriques, savoir: toiles à chemises, toiles à draps, 10/4, 11/4, 12/4, [illegible], coutils pour [illegible] table [illegible], courtepointes [illegible], toiles imprimées, genre nouveau pour robes et habillements d'enfants, etc. Tous ces articles se vendent au prix coûtant d'importation.
Les soussignés appellent l'ATTENTION PARTICULIERE sur leur choix de [illegible] de manufactures [illegible], à des prix réellement au-dessous de [illegible] ordinaire. 24 av—1m P. & E. REILLY.

AVIS—Le soussigné, collecteur des taxes d'Etat du Septième District, borné par les rues Levée, Esplanade, Champs-Elysées et le lac Pontchartrain, invite les contribuables [illegible] dans ledit district, qui n'ont pas payé leurs taxes de 1848 à le faire d'ici au 1er juin; dans le cas contraire, ils seront [illegible] sur le tableau qui doit être publié à cette époque. L. J. [illegible]. Encoignure Grands Hommes et Union. Nota. Le bureau est ouvert de 9 heures à 2 heures. 4 mai☞

MAISONS A LOUER.
A louer de suite trois maisons bonnes neuves, bâties en briques, composées chacune de trois appartements, galerie, cuisine et deux chambres au-dessus des cuisines, [illegible] etc.
Ces maisons sont situées rue Tremé, près de la rue Dumaine.
S'adresser à la librairie de Victor Hébert, 149, rue de Chartres ou à la grocerie de M. Eugène Le Moine, coin Dumaine et Tremé où les clefs sont déposées. 4 mai

Champagne—Champagne.
25 PANIERS vin de Champagne, en débarquement du navire St-Charles et à vendre par PIERRE POUTZ, 3 mai 33 rue de la Douane

CHAMPAGNE.—Marque de l'Ancre. 40 paniers de la marque ci-dessus, en débarquement du navire Oregon, du Havre, à vendre sur la Levée à un prix modéré par A. CARRIERE, 3mai—6f 25 Vieille Levée.

Avis aux Charretiers.
JE ne paierai, à l'avenir, aucun charroi de marchandises ou débarquement qu'aux charretiers porteurs d'ordres écrits par moi. JUAN Y DE EGANA, 3 mai 47, rue Bienville.

Avis aux Planteurs sucriers.
CHAUDIERES à feu, en fer fondu et battu, [illegible]

70 BARRIQUES vieux vin [illegible] 1841. [illegible]

[illegible]